



## Communiqué de presse

### Coronavirus Distribution des masques à la population

Redon, le 9 mai 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Redon a pris toutes les mesures nécessaires pour accompagner la population. Dès les annonces du Président de la République puis du Gouvernement sur la préparation progressive du déconfinement qui débutera le 11 mai, la Ville s'est mobilisée pour pouvoir fournir aux Redonnais un masque grand public. Devant la multiplicité des propositions commerciales et qualitatives des fournisseurs, elle a privilégié deux actions complémentaires pour la fourniture de masques en tissu :

- La commande de 5 000 masques auprès d'un industriel local (Ateliers Modèles Baby Dior, via le groupement d'entreprises Mode Grand Ouest),
- La production de 5 000 autres masques grâce à la mobilisation de couturières bénévoles.

L'une et l'autre des actions sont conduites dans le souci du respect des garanties sanitaires pour la fabrication de masques de catégorie 1, aux normes AFNOR et homologués par la DGA (Direction Générale de l'Armement), lavables 10 fois. Une partie de la production industrielle sera livrée à partir du 12 mai. Les couturières, sous la houlette et les conseils de professionnels de la couture ont débuté leur travail chez elles le 6 mai dernier, après la livraison du tissu. Suite à l'appel de la Ville, ce sont près de 50 couturières qui ont en effet répondu présentes en 4 jours, un véritable élan de solidarité !

Il faut aussi souligner les nombreuses initiatives bénévoles individuelles ou collectives qui permettent aux habitants de Redon de se fournir en masques. La commercialisation de masques grand public est également proposée par les pharmacies et les commerces, selon, bien entendu, les stocks disponibles.

Les masques seront offerts par la Ville et distribués aux habitants pour un usage strictement personnel. Cette distribution sera effectuée le jeudi 14 mai et le vendredi 15 mai 2020 de 10h à 13h et de 16h à 20h, dans les lieux suivants : Salle Lucien Poulard, Maison des Associations et Complexe sportif Joseph Ricordel.

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27

La répartition de la distribution et le choix de chaque site ont été définis selon le découpage des bureaux de vote :

- Salle Lucien Poulard : personnes inscrites dans les bureaux de vote Hôtel de Ville et Médiathèque Jean-Michel Bollé
- Maison des Associations : personnes inscrites dans les bureaux de la Maison des Associations
- Complexe sportif Joseph Ricordel : personnes inscrites dans les bureaux de vote Ecole Henri Matisse et Ecole Jacques Prévert

Un masque sera remis à chaque Redonnaise et à chaque Redonnais de 11 ans et plus, sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) et d'un livret de famille ou de tout document récent justifiant de la composition de la famille. Il sera possible de retirer un ou plusieurs masques pour d'autres personnes (proches, voisins, personnes fragiles...) en se présentant avec l'original de leur pièce d'identité. Une seule personne par famille sera admise pour le retrait des masques, sans la présence d'enfant. Une notice d'utilisation sera par ailleurs jointe au masque.

Dès le début de la semaine, une distribution sera effectuée par la Ville à destination des résidents de l'Ehpad et des bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile (CCAS de Redon).

Pour tous renseignements : [contact@mairie-redon.fr](mailto:contact@mairie-redon.fr) et 02 99 71 05 27.

La Ville de Redon rappelle que le port d'un masque en tissu ne remplace pas le respect des gestes barrières. Les mesures en matière d'hygiène des mains, de respect des protocoles sanitaires et de distanciation physique doivent être appliquées. C'est ensemble et avec solidarité que nous sortirons de cette crise sanitaire.